



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de **SAINTE-CONSORCE**

Séance du jeudi 2 avril 2026

Délibération n° 2026- 26

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 2
Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2026

Date d'affichage électronique de la convocation : 27/03/2026

Secrétaire de Séance : Serge FERRANDEZ

Présents : Bertrand GAULÉ, Franck BAULAN, Elisabeth SAGE, Serge FERRANDEZ, Isabelle BOUTEILLER-DRILLON, Philippe VILLAIN, Jean-Marc THIMONIER, Jean-Marie MARTIN, Thierry DESCHAMP, Emmanuel VINCENT, Anne FOUCHER, Laure CHAVANNE, Christine LAMAISON, Sophie ESTAIS, Delphine MOLLARD, Erika GARDON, Manon CHADUIRON

Absent(s) représenté(s) : Thomas RIGAUD a donné pouvoir à Franck BAULAN, Yoann TRICAULT a donné pouvoir à Emmanuel VINCENT

Absent (s):

VIE MUNICIPALE – Création et composition des commissions municipales

VU l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;

PROCEDURE DE CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

L'élection de ses membres est en principe au scrutin secret, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire propose la création des commissions municipales suivantes :

➤ **La commission travaux & patrimoine communal**

La commission assure, en lien étroit avec les services municipaux, la réflexion, la planification et le suivi des opérations d'entretien et de maintenance du patrimoine communal, notamment pour les

équipements suivants : boulodrome, boucherie avec logement, boulangerie avec logement, cure avec logement, groupe scolaire, mairie, salle d'animation, salle des Vallons, piste de BMX, commerce Proxi, cabinet médical et local associatif de la Girafe.

Les membres de la commission peuvent également être associés à des groupes projets transversaux, constitués en fonction des besoins, afin d'intervenir en amont dans la conception des projets. À ce titre, ils participent à la définition des besoins et des orientations, à l'élaboration des budgets, à la rédaction des cahiers des charges ainsi qu'au choix des entreprises pour les travaux inférieurs au seuil des marchés publics.

Enfin, la commission est informée du suivi d'exécution des travaux tout au long de leur réalisation

➤ **La commission Finances**

La commission intervient sur l'ensemble des questions relatives à l'élaboration du budget communal et au suivi de son exécution.

Elle se réunit principalement entre les mois de novembre et mars afin de recenser les projets de l'année à venir, d'arbitrer leur inscription au budget primitif, de préparer le débat d'orientation budgétaire et d'établir le compte financier unique (CFU). Elle participe également à la présentation du budget en vue de son adoption par le conseil municipal.

Par ailleurs, la commission peut, notamment, mener une réflexion sur la fiscalité communale ainsi que sur l'opportunité de recourir à l'emprunt pour le financement des investissements.

➤ **La commission Solidarités**

La commission intervient sur l'ensemble des questions relatives aux services et aux dispositifs d'accompagnement à destination des enfants, des adolescents et des personnes âgées.

Elle veille à la mise en œuvre d'un accompagnement social adapté aux publics les plus fragiles et travaille sur les problématiques liées au logement, à l'insertion et à l'aide aux personnes, en lien étroit avec les membres du CCAS.

Compte tenu de la nature des situations examinées, certaines informations traitées dans le cadre de cette commission présentent un caractère particulièrement sensible et confidentiel, dès lors qu'elles relèvent de la sphère personnelle et familiale

➤ **La commission Vie associative & culturelle**

La commission « vie associative et culturelle » intervient sur l'ensemble des questions relatives au soutien, au développement et à la coordination de la vie associative ainsi qu'à l'animation culturelle du territoire communal. A ce titre elle pilote la médiathèque et les bénévoles.

Elle assure un lien permanent avec les associations locales, accompagne leurs projets et veille à favoriser le dynamisme du tissu associatif. À ce titre, elle instruit les demandes de subventions et propose leur attribution, dans le respect des orientations définies par la commune.

La commission participe à l'élaboration et à la coordination du calendrier des manifestations, en lien avec les associations et les partenaires, et contribue à l'organisation des événements culturels, festifs et patrimoniaux portés par la commune.

Elle veille également à la bonne gestion et à l'optimisation de l'utilisation des équipements communaux (salles, espaces publics), notamment à travers l'élaboration des plannings d'occupation.

Enfin, elle peut être force de proposition pour le développement de nouvelles actions culturelles, le soutien aux initiatives locales et la valorisation du patrimoine communal.

➤ **La commission « Évènements et animation du village »**

La commission « événements et animation du village » intervient sur l'ensemble des actions visant à dynamiser la vie locale et à renforcer le lien social entre les habitants.

Elle élabore, en lien avec les associations, les acteurs locaux et les services municipaux, le programme annuel des animations et festivités de la commune (cérémonies, fêtes locales, événements saisonniers).

La commission participe à l'organisation opérationnelle des manifestations portées par la commune : définition des formats, coordination logistique, mobilisation des moyens humains et matériels, et suivi de leur bon déroulement.

Elle veille à la cohérence et à la complémentarité des événements proposés tout au long de l'année, afin de favoriser la participation du plus grand nombre et de valoriser l'identité du village.

Par ailleurs, elle peut être force de proposition pour développer de nouvelles animations, soutenir les initiatives locales et renforcer l'attractivité du territoire.

Enfin, elle assure un rôle de coordination avec les autres commissions et partenaires impliqués dans l'organisation d'événements (culture, vie associative, communication, services techniques).

➤ **La commission Enfance, jeunesse et lien intergénérationnel**

La commission « enfance, jeunesse et lien intergénérationnel » intervient sur l'ensemble des actions et des politiques communales en faveur des enfants, des jeunes et du renforcement des liens entre les générations.

Elle suit et accompagne le fonctionnement des services et dispositifs dédiés à l'enfance et à la jeunesse (restauration scolaire, accueil de loisirs sans hébergement – ALSH, espace jeunes, temps périscolaires), en veillant à leur qualité, à leur accessibilité et à leur adéquation aux besoins des familles.

La commission assure également l'animation et le suivi du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). À ce titre, elle accompagne les jeunes élus dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets, favorise leur participation à la vie locale et contribue à leur sensibilisation à la citoyenneté.

Elle contribue à la définition des orientations éducatives de la commune et peut être associée aux projets menés en lien avec les établissements scolaires, les équipes pédagogiques et les partenaires institutionnels.

Elle développe et soutient des actions favorisant le lien intergénérationnel, en encourageant les échanges et les initiatives entre les jeunes, les familles et les aînés (animations, projets partagés, temps de rencontre).

➤ **La commission Communication citoyenne**

La commission « communication citoyenne » intervient sur l'ensemble des actions visant à informer les habitants, à valoriser l'action municipale et à favoriser la participation citoyenne.

Elle définit la stratégie de communication de la commune et veille à la cohérence des messages diffusés sur l'ensemble des supports (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux, affichage, supports numériques).

La commission supervise l'élaboration des outils de communication, en lien avec les services municipaux et les partenaires, et s'assure de leur accessibilité, de leur clarté et de leur régularité.

Elle contribue au développement des démarches de démocratie participative, en proposant des dispositifs favorisant l'information, la concertation et l'implication des habitants dans les projets communaux (réunions publiques, consultations, outils numériques).

Par ailleurs, elle veille à la diffusion des informations relatives aux événements, aux services et aux projets de la commune, afin de renforcer le lien entre la municipalité et les administrés.

Enfin, elle peut être force de proposition pour moderniser les outils de communication et développer de nouveaux canaux adaptés aux usages des habitants.

➤ **La commission Urbanisme**

La commission urbanisme a pour rôle d'accompagner le conseil municipal dans toutes les questions relatives à l'aménagement du territoire, à la planification urbaine et au respect des réglementations en matière d'urbanisme.

Elle intervient notamment sur l'analyse des demandes de permis de construire, les permis d'aménager, les déclarations préalables et division parcellaires. Elle intervient également dans le suivi de la conformité des constructions aux règles d'urbanisme et recommandations éventuelles, le suivi et pilotage des projets de renouvellement urbain de la commune, les propositions relatives au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Enfin, elle participe à l'élaboration de projets d'aménagement ou de réhabilitation des espaces publics.

➤ La commission « Aménagement durable et biodiversité »

La commission Aménagement durable et biodiversité a pour ambition d'engager durablement la commune à agir face au changement climatique et à ses conséquences. À ce titre, elle poursuit trois objectifs majeurs :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- Adapter notre territoire aux conséquences du changement climatique
- Préserver et restaurer la biodiversité

La commission joue un rôle central dans la conception des projets d'aménagement liés à la transition écologique. Elle travaille en articulation étroite avec les commissions Travaux & patrimoine communal, Mobilité & cadre de vie et Urbanisme qui interviennent davantage dans la mise en œuvre opérationnelle des projets. Des groupes-projets transversaux seront constitués selon les besoins, associant des membres des différentes commissions concernées.

La commission pilotera ou contribuera aux actions suivantes :

- Rénovation énergétique des bâtiments municipaux,
- Énergie : sobriété des consommations, choix de fournisseurs, développement des énergies renouvelables,
- Mobilités durables : développement des mobilités actives (vélo, marche), transports en commun, covoiturage,
- Végétalisation et adaptation des espaces publics,
- Gestion et préservation de la ressource en eau : désimperméabilisation, gestion des eaux pluviales, rivières, arrosage raisonné,

Concernant la promotion de modes constructifs responsables et du projet d'écoquartier : la Commission jouera un rôle au stade de la conception des opérations de renouvellement urbain et d'aménagement du secteur de la Madone, au sein du COPIL centre-bourg

Enfin, elle a un rôle d'animation et de sensibilisation auprès de la population :

- Accompagnement à la transition énergétique de l'habitat (en lien avec l'ALTE 69)
- Développement des jardins partagés et promotion de l'autoproduction alimentaire
- Promotion du compostage (individuel et collectif) et réduction des déchets verts
- Actions de sensibilisation à la biodiversité (événements, animations, parcours pédagogiques...)

Cette commission se veut ouverte, transversale et opérationnelle. Elle repose sur l'implication active des élus volontaires, la coopération entre commissions et le lien avec les acteurs locaux. Elle constitue un levier concret pour agir localement face aux enjeux globaux, tout en améliorant durablement le cadre de vie des habitants.

➤ La commission Cadre de vie & Mobilités

La commission cadre de vie et mobilités se saisit de l'ensemble des sujets liés à l'organisation et à l'amélioration du cadre de vie des habitants, ainsi qu'à la mobilité sur le territoire communal. Ses missions principales sont : le suivi et des propositions concernant l'entretien, l'aménagement et la sécurisation des voies communales et des chemins, la coordination des travaux liés aux réseaux (eau, assainissement, électricité, éclairage public) et suivi des projets d'infrastructure, la gestion et entretien des espaces verts, parcs, jardins et alignements d'arbres et la participation à la définition de projets d'embellissement et d'aménagement paysager de la commune.

La commission analyse et propose des actions visant à améliorer la circulation, le stationnement, la sécurité routière et les déplacements doux (piétons, vélos). Enfin, elle assure la coordination avec les services de l'État et l'intercommunalité sur les projets de mobilité et de transport.

➤ **La commission Développement économique**

La commission développement économique accompagne le conseil municipal dans la mise en œuvre de la politique économique et commerciale locale, en lien avec les acteurs du territoire et les entreprises de la commune. Ses missions principales sont, en termes d'attractivité et d'implantation du commerce local : soutien à la préservation et au développement des commerces de proximité, animation et développement du marché hebdomadaire pour renforcer l'attractivité commerciale de la commune, promotion de la zone d'activité de Clapeloup, en lien avec les services de la CCVL pour attirer de nouvelles entreprises et activités diversifiées.

Pour l'accompagnement et le suivi des entreprises, elle participe au maintien du lien avec les entreprises implantées dans la commune, notamment celles du Parc d'Activités Économiques (PAE) et à l'identification des besoins des entreprises et proposition de mesures pour soutenir leur développement.

Monsieur le Maire présente la liste des commissions municipales et la composition qui pourrait être la leur après prise en compte des souhaits exprimés individuellement par les conseillers municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

- Votants : 19 – suffrages exprimés : 19 – Abstention : 0 – Pour : 19 – Contre : 0

- **CREE** les commissions municipales telles que précédemment présentées ;

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT).

- **DESIGNE** les membres des commissions conformément à la liste annexée à la présente délibération.

Le Maire
Bertrand GAULÉ



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture*

ANNEXE

Commissions municipales ou permanentes	VP - adjoint président com.	CM1	CM2	CM3	CM4	CM5	CM6
Travaux et patrimoine communal	Serge FERRANDEZ	Jean-Marie MARTIN	Emmanuel VINCENT	Manon CHADUIRON	Anne FOUCHER	Yoann TRICAULT	
Finances	Serge FERRANDEZ	Jean-Marie MARTIN	Emmanuel VINCENT	Isabelle BOUTELLER-DRILLON	Thomas RIGAUD	Elisabeth SAGE	Frank BAULAN
Solidarités	Elisabeth SAGE	Laure CHAVANNE	Delphine MOLLARD				
Vie associative et culturelle	Elisabeth SAGE	Christine LAMASON	Emmanuel VINCENT				
Événements et animation du village	Elisabeth SAGE	Christine LAMASON	Frank BAULAN	Thierry DESCHAMP			
Enfance jeunesse et lien intergénérationnel	Frank BAULAN	Érika GARDON	Sophie ESTAIS	Jean-Marie MARTIN			
Communication citoyenne	Frank BAULAN	Sophie ESTAIS	Thierry DESCHAMP	Philippe VILLAIN	Manon CHADUIRON		
Urbanisme	Bertrand GAULÉ	Anne FOUCHER	Jean-Marc THIMONER	Philippe VILLAIN	Yoann TRICAULT	Serge FERRANDEZ	
Aménagement durable et Biodiversité - transverse avec membres des autres commissions	Thomas RIGAUD	Érika GARDON	Laure CHAVANNE	Delphine MOLLARD	Emmanuel VINCENT	Frank BAULAN	
Cadre de vie et Mobilités	Isabelle BOUTELLER-DRILLON	Jean-Marc THIMONER	Jean-Marie MARTIN	Yoann TRICAULT	Thierry DESCHAMP	Frank BAULAN	
Développement économique	Isabelle BOUTELLER-DRILLON	Thomas RIGAUD	Thierry DESCHAMP	Christine LAMASON	Frank BAULAN	Sophie ESTAIS	Philippe VILLAIN